

## SÉANCE DU 08 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 08 janvier 2019 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de François DUMARS, Maire.

Présents : Mrs Robert MABILLOTTE, Jean-Claude BAGUET, Sylvain CUYER, Frédéric LANGLOIS, Jean-François GOMEZ, Philippe PICQUE.  
Mmes Sophie FOUCAULT, Annick DUPONT, Pascaline HAMONIER, Isabelle DESHAYES, Sophie CHAUMEIL.

Absents excusés : M. Loïc TAPISSIER, (pouvoir M. Frédéric LANGLOIS)  
Mme Isabelle POSTEL.

Mme Sophie FOUCAULT est nommée secrétaire de séance.

### **- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 18 DECEMBRE 2018**

Monsieur le Maire présente le procès-verbal du 18 décembre 2018.

Il a été noté un oubli sur le compte-rendu du 18 décembre dernier concernant les travaux relatifs à l'emplacement de la place de jour de Monsieur François DEGRAEVE, il faut ajouter qu'ils seront étudiés le vendredi 21 décembre 2018.

M. Robert MABILLOTTE demande si la somme concernant le budget du lotissement de la 2<sup>ème</sup> tranche avait été reversée. La trésorerie sera interrogée.

### **- SE 60 : Eclairage public, place de la Halle**

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel des travaux de l'éclairage public – Aérien, Place de la Halle.

Le coût total prévisionnel de ces travaux, établi au 03/01/2019, s'élève à 12.254,83€ TTC (valable 3 mois).

Les travaux consistent au remplacement des lanternes existantes par des lanternes avec ampoules LED et la suppression de la lanterne de l'ancienne station-service ; ces travaux devraient apporter un meilleur éclairage et une économie d'énergie.

Ces travaux seront réalisés au 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

Le Conseil municipal adopte le plan présenté à l'unanimité.

### **- RENOUVELLEMENT DU BAIL RELATIF AU RELAIS DE TELEPHONIE ORANGE**

Monsieur le Maire présente la proposition de renouvellement de bail ORANGE relatif au relais de téléphonie. L'échéance du bail est fixée au mois d'août 2019.

Le loyer annuel actuel est de 4.680 euros.

Orange propose trois simulations avec revalorisation, soit :

1. 1,5 % pour un loyer évolutif avec une moyenne de 5.086,07 euros/an
2. 1 % pour un loyer évolutif avec une moyenne de 5.125,84 euros/an
3. 0 % pour un loyer fixe de 5.200,00 euros/an.

Le Conseil municipal opte à l'unanimité pour le choix n° 3 avec un loyer fixe de 5.200 euros/an sur la totalité de la durée du bail.

### **- STATION-SERVICE COMMUNALE : bilan des comptes**

Sur demande du Conseil Municipal lors de la dernière séance du 18 décembre 2018, Monsieur le Maire a présenté un bilan simplifié des comptes de la station-service communale (bilan présenté sur 11 mois car les procédures comptables de fin d'année ne donnent pas accès au comptes de décembre).

M. Jean-Claude BAGUET effectue un bilan mensuel de la station qui distribue 964.000 litres de carburant/an, soit une marge de 4.018 euros /mois (à raison d'une marge de 5cts €), soit un résultat net de 556 euros/mois, compte-tenu des frais fixes de 3.412 euros/mois. Ainsi, la prévision du résultat de la station 2019 devrait laisser un excédent de l'ordre de 6.000 euros/an.

M. Jean-Claude BAGUET a pris des renseignements sur la distribution potentielle d'Ethanol (question posée lors du précédent conseil municipal par M. Robert MABILLOTTE). Il précise qu'il n'y a pas de demande en dehors des grandes surfaces pour l'approvisionnement en Ethanol. Donc cela ne semble pas d'actualité pour le moment ; néanmoins, si on devait distribuer de l'Ethanol, on pourrait utiliser la cuve de SP98 avec des modifications techniques de la station.

L'entretien de la partie bois de la station-service et de l'aménagement paysager notamment la plantation de rosiers doit être prévue en 2019.

### **- PLACE DU FRANC-MARCHE : Demande de subvention Etat et Conseil Départemental de l'Oise**

Monsieur le Maire présente 2 possibilités de dossiers de demande de subvention :

- un pour la réalisation des travaux place du Franc-Marché, l'autre pour la réalisation des travaux dans la rue de Verdun.
- un pour la réalisation des travaux dans la globalité en une seule phase.

Les plans de financement proposés par l'ADTO présentent une différence en faveur de la réalisation des travaux en deux phases, compte-tenu des subventions pouvant être obtenues, soit 25.000 € HT.

Néanmoins, il est souhaité par le Conseil Municipal à l'unanimité de faire les travaux en une seule phase car ce projet est considéré comme important.

### **- AMENAGEMENT LOGEMENT – RUE DE LA GARE : devis électricité – 2<sup>ème</sup> pavillon rue de la Gare**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise DROUET pour les travaux du 2<sup>ème</sup> logement de la rue de la Gare dans la poursuite des travaux déjà engagés.

Le devis d'électricité s'élève à 6.843,57€ TTC

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise DROUET pour un montant de 6.843,57 euros TTC.

## **- PLUi-H : demande de validation des Orientations d'Aménagement et de Programmation propres à notre territoire**

Dans l'objectif de co-construction du PLUi-H, il est prévu d'organiser des « ACA » (Atelier de Cohésion Architecturale) pour les OAP des communes avec des enjeux spécifiques au niveau du PLUi-H.

Ces ateliers sont des réunions associant l'ensemble des élus des communes concernées, la CCPV, le bureau d'étude en charge du PLUi-H ainsi que certaines personnes publique propres à fournir un avis architectural et paysager (DDT, architecte conseil de la DDT, CAUE).

Cet atelier pour Songeons est prévu le 30 janvier ou le 02 février 2019 du 14h à 17h (dates non validées à ce jour par la CCPV).

Le Conseil Municipal doit engager un débat sur les propositions de l'OAP.

Face aux orientations proposées, le Conseil Municipal émet plusieurs remarques et demandes de modifications :

- Vérifier que le projet d'aménagement de la nouvelle zone de développement est bien en cohérence avec l'esprit de celui qui avait été réalisé par le cabinet Henry dans le cadre du PLU de la commune en termes d'aménagement et en termes de constructions.
- Les propositions de cheminements piétonniers ne semblent pas toujours possibles ou judicieux.
- Garder deux terrains constructibles (existants sur le PLU) en direction de Séronville (côté gauche avant la fourche)
- Garder une bande constructible le long de la rue Amand (côté pâture)
- La protection des commerces existants est relevée et confortée ; il y aurait lieu d'ajouter sur les plans la portion du linéaire gauche de la rue du Maréchal de Boufflers entre la rue Jean Touchard et la Place de la Halle
- Les propositions de nouvelles zones dédiées à l'habitat ne doivent pas être orientées que vers de l'habitat groupé
- Certains terrains communaux ou terrains constructibles n'ont pas été repérés
- La destination potentielle du château doit offrir différentes possibilités pour favoriser sa reconversion
- La prévision d'une zone d'habitat groupé sur la partie droite de la rue Amand ne semble pas justifiée au regard des capacités des voies de circulation qui sont inadaptées à une utilisation intensive
- Un inventaire du patrimoine communal à protéger est à réaliser ; un groupe de travail de 3 à 4 personnes pourrait se constituer ; une rencontre sera proposée prochainement.

Une réunion concernant le PLUi-H est prévue à Grandvilliers le 15 janvier 2019 à 15h30.

### **- QUESTIONS DIVERSES.**

#### **- ETAT DES LOYERS :**

- M. POULTIER a indiqué par courrier sa cessation d'activités au 15/02/2019.
- Le Conseil Municipal demande l'envoi d'un courrier recommandé avec AR après d'un locataire avec des impayés de loyers pour lui demander de régulariser sa situation.

M. Frédéric LANGLOIS quitte la séance suite à une altercation avec M. Robert MABILLOTTE.

- Monsieur le Maire donne lecture de la lettre transmise à M. Frédéric LANGLOIS concernant la gouvernance de l'UCAS.
- l'Association « Temps de vie » organise la présentation des vœux et sa galette des Rois le vendredi 18 janvier 2019 à 15h.
- l'Association « Tous en Forme » remercie la municipalité pour la subvention accordée.
- Concernant les travaux d'aménagement des trottoirs de la pharmacie, le bureau d'études EVIA devrait fournir les plans cette semaine afin de les présenter à l'UTD pour signatures d'une convention de voirie.
- M. Robert MABILLOTTE propose de réunir la commission d'aménagement du bourg les semaines 17, 26 et 36 pour le concours des maisons fleuries.
- M. Robert MABILLOTTE souhaite réunir la commission des chemins pour faire un état des lieux de l'élagage des haies.
- M. Robert MABILLOTTE souhaite réunir les commissions des travaux et d'aménagement du bourg pour étudier l'aménagement de l'angle du carrefour entre la rue des Sorbiers et la rue Jean Touchard (emplacement des containers bouteilles, cartons, vêtements...) La date du samedi 19 janvier 2019 à 9 heures est retenue.
- M. Robert MABILLOTTE propose l'aménagement du côté droit de l'accès à l'aire de camping-car par une jachère fleurie et demande une signalétique supplémentaire pour l'aire de camping-car.
- M. Robert MABILLOTTE demande l'avis du Conseil Municipal pour l'aménagement du carrefour entre la rue de la Briqueterie et la rue Crignon Fleury.
- M. Jean-Claude BAGUET demande de prévoir le recrutement d'un responsable du service technique. Une fiche de poste reste à définir.
- M. Jean-Claude BAGUET fait part du problème rencontré avec les grands cartons qui ne sont pas adaptés aux containers existants et doivent être transportés en déchetterie.
- Mme Pascaline HAMONIER indique la recherche d'une personne ayant le BAFA pour le périscolaire (SIVOS) en remplacement d'une personne ayant trouvé un emploi définitif.
- Mme Pascaline HAMONIER demande l'installation de rails à vélos à positionner dans la commune. Ce sujet avait déjà été évoqué.
- Mme Pascaline HAMONIER indique les problèmes de stationnement constatés rue du Maréchal de Boufflers (sujet déjà évoqué) ; des panneaux spécifiques doivent être mis en place.
- M. Philippe PICQUE remercie la municipalité au nom de la Clique Songeonaise pour la subvention accordée.

- Mme Annick DUPONT signale que le 8 février 2019 à 20 h à la mairie se tiendra l'Assemblée Générale du Comité des fêtes.

- M. Sylvain CUYER indique l'envoi d'un courrier à Mme SERRA. Une solution aux problèmes de voisinage sera trouvée.

- M. Sylvain CUYER demande l'installation d'un composteur communal : l'achat peut être envisagé et celui-ci pourrait être positionné à l'emplacement des poches de boues. M. Robert MABILLOTTE indique qu'une plate-forme pour le stockage des déchets verts doit être réalisée par la CCPV à cet emplacement.

- M. Sylvain CUYER précise que l'accueil au cours de la distribution des colis a été bon ; une remarque a été formulée sur le peu de différence entre le colis d'une personne et celui de deux personnes.

- M. Sylvain CUYER soumet à la réflexion du Conseil Municipal :

- La majoration de la valeur locative des nouveaux terrains à bâtir ;
- La taxation sur la revente des nouveaux terrains à bâtir.

Séance levée à 22 h 50.

Prochaine réunion le mardi 12 février 2019 à 19 h 30.